

Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de MM. Pierre Wahlen et Sacha Vuadens intitulé « Pour une structure des Services industriels adaptée à la stratégie et des objectifs ambitieux »

Nyon, le 14 août 2018

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le mercredi 11 juillet 2018 pour traiter le postulat de MM. Pierre Wahlen et Sacha Vuadens intitulé « Pour une structure des Services industriels adaptée à la stratégie et des objectifs ambitieux » en la présence de Madame Chloé Besse, de Messieurs Sacha Vuadens, Pierre Wahlen, Victor Allamand (en remplacement de Robert Jenefsky), Bernard Ueltschi (en remplacement d'Olivier Tripet), Christian Perrin et Luciano De Garrini, président et rapporteur.

1. Préambule des postulants

La commission a débuté sa séance par la synthèse du postulat, présentée par les postulants. En introduction, il est rappelé que ce postulat a été déposé à la suite de la décision du Conseil du 29 juin 2018 de renvoyer le préavis 87 sur l'Avenir des SI à la Municipalité. Il est relaté l'impression d'une partie de la commission du préavis 87 et d'une partie du groupe de travail sur l'Avenir des SIN d'être emprisonnée dans le modèle d'autonomisation des SIN proposé par la Municipalité. Le but du postulat est de saisir l'occasion de cette autonomisation pour réfléchir à ce que la ville veut faire avec ses Services industriels.

L'actualité du moment est reprise pour donner l'exemple du partenariat entre la Romande Energie, EBM AG et les Services industriels de Zürich pour la centralisation de leurs services clientèle¹ et précise que les SIN ne jouent pas dans la même cour. Par conséquent, les postulants souhaitent un débat sur la vision à adopter pour nos Services industriels et de tracer la voie de cette activité dans son ancrage local et régional.

Pour les postulants, il faudrait idéalement externaliser cette mission de mise en œuvre de cette stratégie en s'associant avec des professionnels. Ils proposent notamment une implication des milieux académiques pour accompagner la Municipalité, par exemple l'EPFL compte tenu de leur expérience dans la recherche sur les énergies renouvelables et de leur capacité à lever des fonds pour les start-ups. Selon les postulants, le catalogue des activités présenté par la Municipalité lors des séances de commission du préavis 87 ne constitue pas la mise en œuvre d'une stratégie.

En conclusion, les postulants souhaitent que la Municipalité travaille en deux temps :

- 1^{er} temps : définition de la stratégie de la Municipalité en matière de stratégie énergétique et le rôle des SIN dans le cadre de cette stratégie ;
- 2^{ème} temps : mise en œuvre cette stratégie avec la structure adéquate pour les SIN.

¹ <https://www.romande-energie.ch/espace-presse/communiqués-de-presse/180627-communique-fr>

2. Discussions de la commission

La commission a débattu des demandes des postulants. Pour rappel, le postulat demande à la Municipalité les éléments suivants :

1. De définir une vision de la ville de demain en matière d'économies d'énergies, de développement de réseaux intelligents (smart city), de production d'énergies renouvelables ou de prises de participation dans des sociétés produisant des énergies renouvelables
2. De définir une stratégie et des objectifs clairs pour le rôle que devront jouer les Services Industriels demain dont les compétences actuelles et futures leur permettront d'en être le fer de lance
3. D'adapter le business model en conséquence et sur la base d'une véritable étude de marché.
4. De proposer au besoin à notre Conseil des modifications de la gouvernance des Services Industriels qui permettent la réalisation de la stratégie et des objectifs définis préalablement.

Débats autour de la stratégie de la ville en matière d'économie d'énergies, de développement de réseaux intelligents (smart city), de production d'énergies renouvelables ou de prises de participation dans des sociétés produisant des énergies renouvelables

La commission a discuté du lien entre l'objet du postulat et la Stratégie de développement durable 2016-2021 définie par la Municipalité pour la présente législature, dont le Conseil a pris acte le 4 septembre 2017. Par exemple, il y est fait mention de l'objectif d'économie d'énergie² : « La Municipalité souhaite poursuivre les objectifs suivants pour un développement durable nyonnais à long terme. La Ville de Nyon : (...) diminue la consommation d'énergie sur son territoire. »

La commission peut résumer que le Conseil a, jusqu'à aujourd'hui, fonctionné comme cela : la Municipalité présente une stratégie de développement durable qui ne prend pas en compte spécifiquement les champs d'actions sur lesquels les Services industriels peuvent avoir un rôle à jouer. Les membres de la commission veulent voir l'opportunité qui se présente aujourd'hui de changer les choses et de compléter la vision de la Municipalité avec les actions citées par les postulants, telles que le développement de la Smart City ainsi que la volonté d'acquisition d'actions dans des entreprises produisant des énergies renouvelables.

En résumé, la commission propose à la Municipalité de répondre à cette question. Certains commissaires proposent que la Stratégie de développement durable 2016-2021 soit complétée de la vision de la Municipalité sur les aspects mis en avant par les postulants. L'autre partie de la commission, dont font partie les postulants, souhaite bien évidemment que la Municipalité réponde à la question, mais laisse à la Municipalité le choix du format de la réponse le plus approprié. En conclusion, la commission souhaite que la Municipalité réponde à la question des postulants.

Débats autour de la stratégie des Services industriels

Cette question concerne l'implication des Services industriels de Nyon au sein de la vision de la Municipalité dans le domaine des énergies. Pour une partie de la commission, la réponse à la question des postulants peut compléter la vision de la Municipalité dans le cadre de la Stratégie du développement durable 2016-2021, afin qu'il soit indiqué clairement en quoi les SIN vont contribuer à la mise en œuvre de cette stratégie. L'autre partie de la commission, dont font partie les postulants, souhaite que la Municipalité réponde à la question, sans indication sur le format de la réponse.

La commission tient à rappeler que ce postulat ne veut pas dire que les SIN n'ont rien fait jusqu'à présent ! La commission constate que les Services industriels agissent déjà dans le cadre de la mise en œuvre de cette Stratégie du développement durable 2016-2021, notamment en proposant à sa clientèle de l'énergie provenant de la production d'énergies renouvelables et locales, avec le nouveau produit « Vision durable³ ».

² Voir Rapport 47/2017 sur la Stratégie de développement durable 2016-2021, page 7.

³ <https://www.sinyon.ch/electricite/offres-commerciales/vision-electricite-renouvelable/>

Aussi, la Municipalité présente des éléments de réponses dans le préavis 87, faisant mention de la Stratégie Énergétique 2050 de la Confédération, du Canton et de la politique énergétique définie par la Ville de Nyon (chapitre 2.2 du préavis 87) et l'obligation des SIN d'agir pour y contribuer dans les statuts de Groupe SI SA à l'article 2.

En résumé, la commission propose à la Municipalité de répondre à cette question. Une partie de la commission propose que la Municipalité complète la Stratégie du développement durable 2016-2021 en mentionnant clairement l'implication des SIN dans le catalogue des actions prévues dans la mise en œuvre de cette stratégie. Afin de faciliter la prise de décision sur l'autonomisation des Services industriels, cette implication pourrait être connue du Conseil avant sa décision sur l'autonomisation des SIN. L'autre partie de la commission, dont font partie les postulants, souhaite bien évidemment obtenir les réponses à la question des postulants. Mais ils ne souhaitent pas sans encadrer le format de la réponse dans un document précis, tel que la Stratégie de développement durable. Ils laissent à la Municipalité le choix du format de la réponse et du timing. En conclusion, la commission souhaite que la Municipalité réponde à la question des postulants.

Débat autour de la nécessité d'un modèle d'affaires

En ce qui concerne la publication du business model sur la base d'une véritable étude de marché, la commission est bien consciente qu'un tel document ne pourrait être rendu public, compte tenu du caractère confidentiel qu'il revêt.

Les postulants auraient besoin de savoir qu'un tel document existe, qui ne serait communiqué qu'à une commission qui garderait le secret de fonction, et dont les membres pourraient ainsi communiquer à leurs groupes respectifs qu'un vrai modèle existe. Aussi, ils ont fait part à la commission de leur regret de n'avoir pas reçu des informations à la hauteur de leurs attentes dans le cadre de l'étude du préavis 87, partant de la stratégie, puis des objectifs, pour arriver aux montants des investissements à prévoir et les revenus attendus. Il s'agit alors d'un business plan en complément du business model demandé dans le postulat.

En conclusion, la commission propose à la Municipalité de répondre à cette question. Une partie de la commission propose à la Municipalité de présenter le modèle d'affaires (business model) à la commission qui sera chargée de l'étude de la deuxième mouture du préavis sur l'autonomisation des SIN. L'autre partie de la commission, dont font partie les postulants, souhaite que la Municipalité réponde à la question sans indication sur le mode de communication ni sur le choix du timing. La Municipalité choisira le format de présentation et l'audience selon le degré de confidentialité requis pour la communication d'un tel document à la commission.

Rapport de ce postulat avec le projet d'autonomisation des SIN

Enfin, une partie de la commission constate le retard que prend l'autonomisation des SIN et craint donc pour son futur, pour la fuite des talents de ce service communal et pour la durée que pourrait prendre les débats avant la décision finale sur l'autonomisation.

Les postulants tiennent à clarifier que le but de leur postulat est de traiter de la question de la vision de la Municipalité sur les SIN, et non pas des SIN eux-mêmes, c'est-à-dire de l'outil à disposition de la Municipalité pour mettre en œuvre cette vision. Ils ne sont pas opposés par principe à la création de plusieurs sociétés anonymes mais estiment que la création de sociétés n'est pas un but en soi.

Une partie des commissaires exprime d'ailleurs son refus de soutenir toute autre forme d'organisation que celle proposée par la Municipalité dans le cadre du préavis 87.

En conclusion, la commission propose à la Municipalité de répondre à cette question. Une partie de la commission souhaiterait que la Municipalité revienne dès que possible avec une nouvelle mouture du préavis sur l'autonomisation des SIN en mentionnant les éléments relatifs au rôle des Services industriels dans la vision de la Municipalité et au business model mentionnés plus haut. Elle pourrait compléter la Stratégie de développement durable 2016-2021 en parallèle et si nécessaire.

L'autre partie de la commission, dont font partie les postulants, souhaite clairement différencier le projet d'autonomisation des SIN, qui concerne l'outil à disposition de la Municipalité, de leur

postulat, qui demande une vision claire de la Municipalité, une réelle stratégie ainsi qu'un plan d'action pour cette stratégie. Elle souhaite laisser à la Municipalité le choix du format et du timing de la réponse.

3. Conclusion

La commission propose de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

La stratégie est le point central de ce postulat. L'intérêt de la commission est de compléter la vision de la Municipalité sur les enjeux énergétiques à tous les niveaux qu'elle maîtrise : de la Stratégie du développement durable de la Ville vers sa déclinaison en actions concrètes menées par les Services industriels. Ce postulat permettra donc à la Municipalité de compléter sa vision et le rôle attribué aux SIN pour mener à bien les actions stratégiques prévues.

L'autre enjeu de ce postulat concerne la démonstration du business model. Il s'agit d'un besoin exprimé par une partie du Conseil lors du débat sur l'autonomisation des SIN. La commission est bien consciente qu'un tel document ne peut être mis à la disposition du public, comme le sont les documents officiels des autorités de la Ville tels que les préavis. Le travail en commission permet un certain degré de confidentialité, suffisant pour la présentation d'un tel document. La commission propose à la Municipalité de répondre à cette question.

Enfin, une partie de la commission a exprimé son inquiétude au sujet du retard que prend l'autonomisation des SIN et espère par conséquent que la Municipalité revienne dès que possible avec une deuxième mouture du préavis sur cette autonomisation. Cette deuxième version pourrait intégrer les éléments de réponses aux questions relatives à l'implication des SIN dans le cadre de la Stratégie de développement durable de la Ville et la présentation du business model à la commission qui sera chargée de l'étude de cette deuxième mouture. L'autre partie de la commission, dont font partie les postulants, souhaite laisser la Municipalité choisir le format et le timing de la réponse à leur postulat. En conclusion, la commission demande à la Municipalité de répondre aux questions posées par ce postulat et prendra ou non en compte les propositions d'une partie de la commission dans la formulation de ses réponses.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le postulat de MM. Pierre Wahlen et Sacha Vuadens intitulé « Pour une structure des Services industriels adaptée à la stratégie et des objectifs ambitieux »,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. De renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

La Commission :

Madame
Chloé Besse
Messieurs
Sacha Vuadens
Pierre Wahlen
Victor Allamand
Bernard Ueltschi
Christian Perrin et Luciano De Garrini, président et rapporteur